

# UIP - eBULLETIN

N°3 - 16 mai 2012

- 1. Une trentaine de pays parrainent le projet de résolution sur la collaboration ONU-UIP**
- 2. Les parlements pourraient aider les Etats membres de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme**
- 3. Le nouveau Parlement algérien franchit un cap important dans la représentation politique des femmes**
- 4. Le Parlement ougandais autoévalue sa performance démocratique avec le concours de l'UIP**
- 5. En République démocratique du Congo, les nouveaux parlementaires bénéficient d'une formation dispensée par l'UIP sur le fonctionnement de la démocratie parlementaire**
- 6. Entrée en vigueur aux Maldives d'une loi réprimant les violences conjugales**

**Une trentaine de pays parrainent le projet de résolution sur la collaboration ONU-UIP** – Trente-trois pays ont coparrainé un projet de résolution initié par le Maroc sur les moyens de mieux intégrer et de renforcer la dimension parlementaire de l'action de l'ONU. Cette résolution devrait être adoptée le 29 mai au cours du premier débat jamais tenu par l'Assemblée générale sur le thème de l'interaction entre l'ONU, les parlements et l'UIP. Parmi les nombreuses recommandations qui y figurent, on citera un appel invitant les équipes de pays de l'ONU à mettre en place une méthode plus structurée de collaboration avec les parlements nationaux, et invitant le système des Nations Unies à s'appuyer sur l'expertise incomparable de l'UIP et de ses Membres en matière de renforcement de l'institution parlementaire, en particulier dans les pays au sortir d'un conflit.

**Les parlements pourraient aider les Etats membres de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme** - Le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité a annoncé qu'il étudierait la possibilité de collaborer avec l'UIP afin d'identifier les bonnes pratiques et les normes qui pourraient aider les Etats membres de l'ONU dans leurs stratégies antiterroristes. C'est ce qu'a dit le Président du Comité, Hardeep Puri Singh, au Conseil de sécurité à l'occasion de la publication en janvier 2012 de la première enquête mondiale sur l'application de la résolution 1624 du Conseil de sécurité. Cette résolution cible les incitations à commettre des actes terroristes et souligne les obligations qu'ont les pays de se conformer au droit international des droits de l'homme. Il ressort de cette enquête que, dans ce contexte des droits de l'homme, il faut accorder plus d'attention aux contenus jugés incitatifs au terrorisme que peuvent véhiculer Internet et les médias sociaux, tout en soulignant le rôle plus important que les victimes et la société civile peuvent jouer pour combattre le terrorisme.

**Le nouveau Parlement algérien franchit un cap important dans la représentation politique des femmes** – Après les élections de la semaine dernière et l'adoption récente d'une loi sur la participation des femmes à la vie politique, l'Algérie devient le premier et le seul pays arabe à compter plus de 30 pour cent de femmes au Parlement. Cent quarante-cinq femmes ont été élues à la chambre basse du Parlement, qui compte 462 sièges, soit une proportion de 31,4 pour cent. Dans la législature sortante, elles comptaient pour moins de 8 pour cent des élus, ce qui plaçait l'Algérie au 120<sup>ème</sup> rang du classement de l'UIP en matière de participation des femmes à la vie politique, ex-aequo avec l'Ukraine. Ce résultat

fait entrer l'Algérie d'un bond dans les 25 pays du peloton de tête. Selon l'analyse annuelle de l'UIP sur la participation des femmes à la vie politique, la région arabe était celle qui avait la moyenne la plus basse, avec seulement 10,7 pour cent de femmes. Elle était aussi la seule à ne pas avoir un parlement comptant plus de 30 pour cent de femmes parmi ses membres. Dans le système algérien de représentation proportionnelle, la nouvelle loi prévoit des quotas de femmes sur les listes des partis politiques, suivant la taille de la circonscription. Petit bémol, ce texte n'indique pas à quel endroit les femmes doivent figurer sur les listes, ce qui amoindrit considérablement les effets potentiels d'une telle mesure.

**Le Parlement ougandais autoévalue sa performance démocratique avec le concours de l'UIP** - Une autoévaluation mise en œuvre cette semaine par le Parlement ougandais avec le concours de l'UIP et de la Westminster Foundation for Democracy (WFD) permettra d'identifier les atouts et les faiblesses de ce parlement et de jeter les bases de réformes de l'institution parlementaire avant les prochaines élections devant se tenir en 2017. Cette autoévaluation, pratiquée à l'aide des outils mis au point par l'UIP à l'intention des parlements, ainsi qu'une analyse de genre permettront non seulement d'évaluer la performance démocratique du Parlement ougandais, institution encore jeune, mais aussi de déboucher sur des mesures concrètes de nature à le renforcer. Les conclusions de cet exercice seront présentées à l'issue des cinq jours que durera l'autoévaluation. L'équipe de l'UIP affectée à ce projet se compose de quatre personnes issues de l'administration des parlements australien, irlandais et sud-africain et du Secrétariat de l'UIP à Genève.

**En République démocratique du Congo, les nouveaux parlementaires bénéficient d'une formation dispensée par l'UIP sur le fonctionnement de la démocratie parlementaire** - Un atelier UIP-PNUD tenu cette semaine en République démocratique du Congo (RDC) dispensera aux nouveaux élus du Parlement de la RDC une formation très attendue. En effet, plus de 80 pour cent des parlementaires élus fin novembre 2011 n'avaient aucune expérience parlementaire. Cet atelier, qui s'inscrit dans un programme UIP-PNUD d'appui à la RDC financé principalement par le Royaume-Uni, portera sur la rédaction des lois, le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale, les procédures parlementaires, la représentation politique et les relations entre majorité et minorité au Parlement.

**Entrée en vigueur aux Maldives d'une loi réprimant les violences conjugales** - Une femme qui avait été victime de sévices pendant 18 ans bénéficie désormais aux Maldives d'une protection policière conformément à une décision de justice. Cette décision est la première application concrète d'une loi réprimant les violences conjugales adoptée récemment dans ce pays. L'UIP a contribué à la rédaction et à l'examen de cette loi adoptée en avril. Des appels ont été lancés pour que la loi soit pleinement mise en œuvre dans un pays où une femme sur trois est victime de violence conjugale.